

AFRICAN UNION

SCIENTIFIC, TECHNICAL AND
RESEARCH COMMISSION



UNION AFRICAINE

COMMISSION SCIENTIFIQUE,
TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE

**Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'Union
Africaine**

(UA/STRC)

Rapport D'Etat d'Avancement à AMCOST V

I. Mise en œuvre du PAC

La STRC a reçu mandat d'assurer la mise en œuvre des programmes et projets menés par le Plan d'Action Consolidé de l'Afrique pour la Science et la Technologie et par les stratégies de développement de l'UA en général. Pour la période en référence dans le présent rapport, des progrès considérables ont été réalisés sur la mise en œuvre du projet de l'UA, sur les maladies infectieuses, sur l'Organisation Pan Africaine de la Propriété Intellectuelle, sur la Documentation et la Protection du savoir indigène africain ainsi que sur les Indicateurs Géographiques.

1. Projet de l'UA sur les Maladies infectieuses

Le projet vise l'élaboration d'un cadre de l'UA pour la Détection, l'identification et le suivi des maladies infectieuses chez les humains, les animaux et les végétaux en Afrique et l'établissement de cinq réseaux virtuels régionaux liés à des Centres d'Excellence à travers les cinq régions géopolitiques de l'UA.

En collaboration avec les États membres et les partenaires, la STRC a élaboré un projet de cadre définitif intitulé: « *Cadre Scientifique et Technologique de l'Union Africaine pour la détection, l'identification et le suivi des maladies infectieuses chez les humains, les animaux et les végétaux en Afrique* ». Le cadre a été envoyé aux États membres, au NEPAD, aux partenaires et aux autres parties prenantes pour concertation et leurs préoccupations ont été intégrées dans le projet définitif pour considération et endossement subséquent par l'AMCOST V.

Par ailleurs, la STRC organise des ateliers régionaux dans le but d'identifier les réseaux régionaux et leurs membres. A ce jour, trois ateliers ont été organisés et deux réseaux identifiés (réseaux Afrique de l'Est et Afrique Australe) tandis que le réseau de l'Afrique de l'Ouest est toujours à la phase de création.

Les défis auxquels le projet est confronté se situent au niveau de la nature du travail qui touche divers secteurs dont la science et la technologie, l'agriculture et les composantes humains et animaux. Toutefois, la mobilisation des ressources pour le financement du projet constitue également un obstacle.

2. Organisation Pan Africaine de la Propriété Intellectuelle

D'importants progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la décision AU/Dec. 138 (VII) de l'Assemblée relative au besoin de créer l'Organisation Pan Africaine de la Propriété Intellectuelle (OPAPI). Lors de la tenue de l'AMCOST IV au Caire en Égypte, la STRC avait été mandatée d'entreprendre une nouvelle rédaction/révision des Statuts de l'OPAPI et d'organiser une concertation plus large parmi les parties prenantes.

Deux consultants ont été recrutés pour la révision des Statuts et leur travail a été présenté au cours d'un atelier consultatif en vue d'enrichir d'avantage le document. L'atelier s'est tenu à Dakar au Sénégal en septembre 2011 et a connu une grande participation de la part des parties prenantes de la propriété intellectuelle.

Le document a été finalisé conformément à la demande de la 1^{re} Réunion du Bureau de l'AMCOST IV dans ses recommandations, et il a été transmis aux ministères chargés de la propriété intellectuelle dans les États membres de l'UA ; les avis des partenaires impliqués ont été intégrés et le document est ici présenté en vue de la considération et de l'endossement de l'AMCOST V. Le plus grand défi qui se pose sur le plan de la mise en œuvre est le fait que pour l'année 2012, aucune somme d'argent n'a été allouée par l'UA pour le projet. Ainsi, la STRC est obligée de mobiliser des ressources pour le financement du projet.

3. Projet de l'Union Africaine sur la Documentation et la protection du savoir indigène et les Indicateurs géographiques (IG)

Pendant des générations, les communautés locales d'Afrique ont développé des connaissances et des technologies qui relevaient les défis de leur quotidien. Ces connaissances se transmettaient de génération en génération dans les différents aspects de la vie. Mais elles étaient plus manifestes dans le secteur agricole qui produisait des objets ayant des indicateurs géographiques distincts relatifs au milieu culturel de la production et des modes de vivre.

Le projet vise le développement des stratégies relatives à la documentation et à la protection du savoir indigène africain ainsi qu'à la documentation et protection des indicateurs géographiques. Le travail sur ce projet est en cours et il ne sera pas possible de présenter le projet définitif à l'AMCOST V puisqu'il sera nécessaire d'organiser plusieurs ateliers pour sensibiliser les parties prenantes sur la nécessité pour l'Afrique de protéger ses IG.

Le défi qui se pose à la base de ce projet est celui de convaincre les détenteurs de ces connaissances de fournir des informations essentielles au secteur formel, ainsi que les problèmes liés à la communication.

II. Interaction du bureau avec le Pays hôte

Dans la période de référence de ce rapport, le bureau a eu des interactions avec le Ministère fédéral de la Science et de la Technologie, le Département Afrique du Ministère fédéral des Affaires étrangères du Nigeria où les résultats suivants ont été obtenus :

1. Ministère fédéral de la Science et de la Technologie du Nigeria

- Le Ministre a réaffirmé l'appui du Gouvernement du Nigeria à la STRC et a dit que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour assurer que la STRC est placée à l'avant garde de la S & T en Afrique ;
- Le Ministre s'est rendu compte de la nécessité d'avoir un bureau/un immeuble qui appartienne à la STRC à Abuja et non un immeuble loué. il a promis d'appuyer la demande du bureau le moment venu ; et
- Le Ministre a accepté de détacher 2 experts en politiques de scientifique et technologie pour accroître les capacités du bureau.

2. Département Afrique du Ministère fédéral des Affaires étrangères du Nigeria

- Le Directeur Afrique a reconnu la nécessité d'avoir un bureau qui appartienne à la STRC et non loué ; il a promis d'en discuter avec les autorités compétentes pour que les actions appropriées soit entreprises ;
- Il a affirmé qu'il y a nécessité de mobiliser encore de ressources humaines et financières pour appuyer la STRC dans l'accomplissement de sa mission ;
- Il a salué l'initiative du bureau d'entreprendre une étude de faisabilité sur l'utilisation qui sera réservée aux propriétés de l'UA à Lagos de façon à ce qu'elle soit capable de générer des fonds pour appuyer ses activités au lieu de les laisser inoccupées – ce qui épuiserait les fonds du bureau à cause des frais d'entretien ;
- Enfin, il a promis que le Gouvernement nigérian mettrait tout en œuvre, en tant que pays hôte de l'UA/STRC pour s'assurer que la STRC est placée à l'avant-garde de la S&T en Afrique.